



Forum: Annonces

Topic: Création d'un nouveau forum

Subject: Re: Création d'un nouveau forum

Publié par: Tof81

Contribution le : 07/01/2014 12:35:22

Citation :

FredFlintstone a écrit:

Bonjour à tous et merci à Sylvie

Cloner son disque dur en vue de récupérer son système ou de le placer sur un disque plus grand, est-ce légal ? Si c'est légal, je doute qu'il soit illégal de chercher à restaurer ce qu'on aurait éventuellement perdu par une ou l'autre manœuvre malheureuse...

Fred

Je dirais que c'est toléré. Si je me souviens bien on peut changer jusqu' à 5 organes (Carte mère, processeur, mémoire, DD, ...) avec une même clé d'activation.

De toute manière si on remet un disque cloné sur une autre machine, Windows Activation va se lancer et il ne pourra pas à priori être activé car la clé a déjà été utilisée !